

“Projet de structure accueillant des personnes à mobilité réduite”

Résident d'une maison d'accueil spécialisée depuis 1984 sur la région valentinoise, je souhaitais mettre en mot la vision idéal du lieu de vie pour les personnes en situation de handicap. Membre du CVS et acteur actif du champ accessibilité, j'ai à cœur de mettre mes compétences acquises dans le bien être des résidents de ce type de structure. En 36 ans passés dans cette structure, j'ai vécu l'évolution de la qualité d'accueil et de prise en compte dans leur quotidien des personnes résidentes. Les lois en vigueur ont permis une vraie prise de conscience de la société sur la condition handicapée. La mise en place de projet personnalisé, de livret d'accueil, de règlement intérieur, de règlement de fonctionnement, de projet d'établissement de charte de qualité et du conseil de vie social ont permis cette mise à jour, malgré tout, les conditions de travail (personnels, outils, direction) ont le plus gros impact sur la qualité d'accompagnement des résidents.

Pour décrire la structure idéale qui accueille des personnes à mobilité réduite je la décrirai en trois parties.

Dans la première partie je parlerai des besoins matériels mobiliers immobiliers et accessoires.

Dans la deuxième partie des besoins humains notamment le personnel nécessaire.

Dans une troisième partie je décrirai les différents moyens qui permettent d'agrémenter la vie des personnes handicapées.

Besoins matériels :

L'emplacement de la résidence devra en premier lieu se trouver à très grande proximité des commerces et des services. Le centre-ville doit être à proximité de la résidence de manière à pouvoir sortir comme par exemple au restaurant, aller dans des soirées à thème, des soirées dansantes.

Pour ce qui est du bâtiment, il faut un bâtiment avec de grandes portes dont les ouvertures permettent le passage aisé des lits, et si ce bâtiment a des étages, il faut prévoir deux ascenseurs de manière à ce que lorsque l'un tombe en panne les résidents ne soient pas bloqués. C'est arrivé trop souvent.

Personnellement je préférerais avoir plusieurs bâtiments, appelons-les des « unités », lesquelles hébergeraient au maximum 12 personnes handicapées. Le fait qu'il y est moins de personnes dans les unités augmenterait la proximité entre les résidents et le personnel et permettrait des échanges humains plus importants et plus intéressants. Actuellement dans la résidence où je vis nous sommes 33 résidents handicapés. Le fait qu'il y ait beaucoup de personnes dans la résidence a tendance à enlever de la vie privée à chacun des résidents car on est toujours noyé dans le groupe.

Pour ce qui est de la chambre du résident d'après mes propres études il semblerait qu'une d'au moins 37 m² comprenant une salle de bain intégrée d'environ 5/6 m². Cette surface permet un espace de vie minimum car les fauteuils ainsi que les lits prennent beaucoup de place. Il faudra aussi prévoir pour le

rangement uniquement des placards intégrés dans les murs qui sont extrêmement pratiques car ils ne prennent pas de place contrairement aux meubles. En effet pour se déplacer en fauteuil il est préférable d'avoir le moins de mobilier possible.

Prévoir des éclairages dans les chambres avec détecteurs de présence car il se peut que les résidents ne puissent actionner l'interrupteur de par leur handicap.

Il faudra prévoir aussi à l'entrée de la chambre du résident un emplacement où le fauteuil pourra stationner lorsque l'on doit le mettre en charge sans qu'il encombre la chambre où autre endroit commun aux résidents, ou sinon une autre solution serai de prévoir dans les couloirs de l'unité des recoins dans lesquelles les fauteuils pourraient être mis en charge.

Pour ce qui est de l'aménagement de l'espace de vie de la chambre il faudrait procéder à une étude de l'espace et de l'aménagement de manière à ce que trois personnes en fauteuil puissent se déplacer aisément.

Il est aussi nécessaire d'avoir un système visiophone de manière à voir les personnes qui viennent rendre visite, cela dans un souci de sécurité car nous sommes sans défense.

Il faudrait aussi dans chaque unité une grande pièce à vivre d'environ 50 m² au moins qui soit multi-usages avec des tables facilement réglables en hauteur par les résidents. Dans cette grande pièce à vivre il faudrait prévoir un espace télé, un petit espace salon pour accueillir la famille ou des amis. Penser à aménager un peu d'électroménager de manière à pouvoir y manger à sa guise par exemple ou lorsque l'on reçoit des amis

ou de la famille. Il faudrait que cet espace soit modulable de manière à ce qu'il puisse servir de salle de réunion.

Il faudrait que chaque unité soit dotée d'un véhicule de transport collectif pour neuf personnes en fauteuil et d'un véhicule supplémentaire d'une capacité d'environ quatre à cinq personnes en fauteuil.

Il serait aussi très appréciable qu'il y ait un petit logement par unité pour que les familles qui viennent en visite puissent avoir un pied à terre, cela leur permettrait de rester plusieurs jours avec leur proche sans qu'elles aient à prendre un logement.

Ce qui me semble primordial c'est de ne pas mélanger les handicaps car cela peut amener à des situations gênantes qui sont parfois très compliquées à gérer. Il serait judicieux de savoir le nombre de personnes handicapées présentes dans le département ainsi que chaque type de handicap de manière à regrouper ces personnes ensemble en fonction de leur handicap pour leur permettre un meilleur épanouissement dans leur vie.

Besoins humains :

Tout d'abord il faudrait une parité hommes femmes au niveau du personnel. Pour vous donner un exemple : dans ma situation actuelle il y a 6 hommes pour 21 femmes.

Pour ce qui est de l'équipe médicale, elle doit être composée d'un groupe de médecins présent habituellement dans les résidences pour personnes handicapées : médecin généraliste, kinésithérapeute, psychologue, psychomotricien, infirmier (ère) etc....

Pour ce qui est de l'équipe des aides-soignants : il faut une équipe du matin et une équipe après-midi soir. Il faut que ces équipes soient composées d'au minimum 3 personnes et 4 à 5 personnes selon les besoins qui ponctuellement peuvent être importants. Ces équipes doivent être composées d'Aide-soignant d'Auxiliaires de Vie Sociale et d'accompagnant éducatif et social.

En tant que résident j'ai une bonne connaissance de nos besoins ; la chose que je déplore le plus dans ma résidence actuelle ce sont les heures de coucher qui sont extrêmement tôt, et les heures de lever qui sont parfois tardives. Actuellement la plage horaire des levers commence le matin à 7 :30 et finit vers 10 :30 11 :00 et la plage horaire des couchers commence le soir vers 20 :00 jusqu'à 21 :15. Il arrive donc que le matin des résidents soient levés vers 10 :45 et le soir nous sommes couchés trop tôt, surtout l'été lorsqu'il fait beau. L'idéal serait donc d'être levé le matin au plus tard vers 9 :00 et le soir d'être couché un peu selon la demande avec bien évidemment une marge de tolérance, soit vivre avec les horaires d'hiver et d'été. Il est absolument impératif que la nuit il y ait au moins 2 personnels par unité.

Il est aussi intéressant qu'il y ait des stagiaires dans les résidences car ils ont toujours un regard neuf qui permet de remettre en cause ce qui est établi et de l'améliorer. La fraîcheur est toujours enthousiaste.

Il serait confortable pour les résidents d'intégrer un concierge qui pourrait assurer l'accueil, le courrier, donner les informations utiles aux résidents etc...

Agrémentation de la vie en résidence :

Pour ce qui est de l'agrémentation de la vie des personnes handicapées en résidence il est nécessaire que la résidence se trouve proche du centre-ville de manière à pouvoir avoir accès aux différents divertissements proposés sans avoir besoin de moyens de locomotion personnel. La possibilité par exemple de pouvoir aller au cinéma, au théâtre, au restaurant facilement lorsque l'on en a envie, avoir aussi la possibilité de faire ses courses.

Il faudrait aussi qu'il y ait de temps en temps mais régulièrement divers animations proposées à l'intérieur de la résidence. On pourrait aussi agrémenter la vie des résidents en proposant divers ateliers comme par exemple un atelier artisanal, la possibilité de préparer les repas, la possibilité d'avoir des aides pour apprendre à lire et écrire ou même des aides pour lire selon le besoin des résidents. Il faudrait aussi prévoir des réunions régulièrement de manière à ce que les résidents puissent exprimer leurs opinions leurs envies et faire le point sur ce qui s'est passé.

Pour ce qui est de l'aspect pécunier, il serait possible que chaque résidence verse tous les mois une somme définie dans un pot commun de manière à pouvoir financer une partie des différentes animations.

Il faut tenir compte d'une nouvelle donnée qui a émergé depuis quelques années : le transport pour PMR. La structure pour PMR devra être en lien avec une ou plusieurs sociétés de transport PMR pour l'ensemble des ses résidents. Ces sociétés de transport devront posséder un personnel qui aura des qualifications pour l'éventuel accompagnement des résidents. Il est impératif que les chauffeurs aient droit d'accès dans les logements des résidents pour assurer un accompagnement le plus complet possible.

A savoir aussi que les activités aquatiques (piscine , thalasso etc...) sont vivement conseillées aux personnes à mobilité réduite.

Ce que je viens de décrire est pour moi la résidence dans laquelle j'aimerais vivre et dans laquelle j'aurais tout ce dont j'ai besoin (et envie).